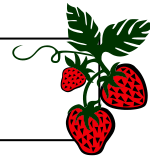


## COLLATIONS SANTÉ PERMISES À LA RÉCRÉATION



En tant qu'école se préoccupant du bien-être et de la santé des jeunes, nous tenons à préciser le règlement sur les collations. En collaboration avec les membres du conseil d'établissement et de l'infirmière attitrée à notre école, nous désirons améliorer la santé de nos jeunes et c'est pourquoi nous avons précisé les catégories d'aliments permises pour les collations.

De plus, dans le but d'assurer **un milieu alimentaire équilibré aux enfants et un milieu sécuritaire aux jeunes souffrant d'allergies** aux arachides ou aux noix, nous demandons votre collaboration en évitant d'inclure dans les collations de votre enfant **des aliments contenant des arachides et des noix** (barres tendres et autres), de même que des friandises (chocolat, bonbons, croustilles, boissons aux fruits et autres).

En somme, les collations saines permises à l'école sont composées **de fruits frais, séchés ou en conserve, de légumes crus, de jus purs à 100 %, de produits laitiers (fromage, lait et yogourt) et de graines de citrouille, soya ou tournesol.**

Nous comprenons que ces mesures peuvent comporter des ajustements pour vous, c'est pourquoi nous voulons vous exprimer toute notre reconnaissance et notre appréciation pour votre collaboration escomptée.



Marie-France Guy, directrice  
Geneviève Duteau, infirmière scolaire  
Sylvain Richard, président du conseil d'établissement

